



75. Créer une maison de santé

Département de la Vienne

Référent Mission Santé

05 16 52 60 02

06 10 10 47 28

jguillard@departement86.fr

Partenaires

- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Ordres professionnels
- Contrats Locaux de Santé

Définition et enjeux publics

Les maisons de santé hébergent des professionnels de santé (médecin généraliste, dentiste, kinésithérapeute, orthophoniste...).

Les praticiens peuvent ainsi mutualiser les services et les coûts de fonctionnement. Pour les patients, le regroupement en un même lieu représente également une commodité.

Les maisons de santé ont pour objectif d'attirer et maintenir des médecins en zones sous-dotées ou dont l'offre de soins est fragilisée. Elles contribuent ainsi à répondre à l'enclavement ou l'éloignement de certains territoires.

Face au risque de désertification médicale dans certaines zones de la Vienne, le Département intervient pour soutenir la réalisation des maisons de santé.

Les bénéficiaires

Communes et EPCI

Les opérations concernées

Soutien à la définition d'un projet territorial de santé

L'accompagnement proposé

- Aide à l'élaboration d'un projet territorial de santé défini par le biais d'une étude, généralement réalisée par un bureau d'études spécialisé, comprenant un état des lieux/diagnostic et le projet de santé (définition des besoins par les professionnels de santé)
- Actions collectives de coordination avec les autorités sanitaires (ARS, CPAM...), de communication ou de prévention dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale

Les niveaux d'intervention possibles

Lancement de la réflexion

- Prise de contact/premier entretien
- Conseil de 1^{er} niveau/proposition de réunion d'information

Définition et formalisation du besoin

- Appui pour la définition des objectifs du projet territorial de santé
- Présentation des outils financiers mobilisables

Accompagnement ciblé

- Avis sur l'adéquation du projet par rapport au cahier des charges de l'ARS
- Aide au montage du projet et de l'action
- Mise en relation avec les partenaires et financeurs potentiels
- Aide à la recherche de professionnels de santé

Les guides de référence

- Schéma des Solidarités 2025/2029 (lavienne86.fr)
- Plan Santé (lavienne86.fr)
- Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public